

raient à restreindre ou à perturber les échanges commerciaux.

L'engagement des pays membres de l'OCDE à la Déclaration commerciale a constitué un garde-fou d'importance contre de telles mesures. Cet engagement politique concrétisé par la Déclaration commerciale doit se poursuivre. C'est donc avec plaisir que j'accueille son renouvellement.

De nos jours, nous ne sommes que trop conscients des retombées qu'ont les problèmes énergétiques sur nos économies et sur les perspectives de l'économie mondiale. Je me contenterai aujourd'hui de n'aborder qu'un aspect de ce sujet complexe, la tâche qui reste à accomplir pour aider les pays en développement à répondre à leurs besoins énergétiques. Le Canada se réjouit de la décision prise par la Banque mondiale d'accroître le soutien qu'elle apporte à l'exploration et à la mise en valeur du pétrole, du gaz et du charbon dans les pays les moins développés. Le Canada s'est également réjoui d'assumer la présidence du groupe de travail mis sur pied par le Conseil de l'OCDE pour définir les moyens d'aider les pays les moins développés à utiliser leurs ressources renouvelables d'énergie. J'espère que les pays membres examineront sérieusement les options de politique définies par le rapport du groupe de travail.

J'accueille aussi favorablement la proposition demandant à l'Organisation d'étudier en profondeur les flux financiers entre pays développés et pays en développement. L'Organisation devra, bien sûr, faire en sorte de ne pas reproduire le travail déjà entrepris par d'autres organismes. Comme le laissent entrevoir les documents qui nous ont été soumis, l'on devrait songer plus sérieusement à encourager les flux de capitaux "non concessionnels" et en particulier de capitaux privés. Ceux-ci constituent et doivent continuer d'être l'élément principal de l'ensemble des ressources financières attribuées aux pays en développement.

Par ailleurs, l'aide accordée à des conditions "concessionnelles" est essentielle pour les pays les plus pauvres. Le programme canadien d'aide au développement, de plus de \$1 milliard par an, est principalement axé sur les pays les plus pauvres. Pour ce qui est des pays les moins développés, notre aide est entièrement accordée sous forme de dons. Nous nous efforçons également d'améliorer la qualité et l'efficacité de notre programme

Investissements internationaux et entreprises multinationales

Prenant la parole sur la question de la Déclaration de 1976 sur les investissements internationaux et les entreprises multinationales, Mlle MacDonald a fait remarquer que les principes directeurs pour les multinationales, bien accueillis en 1976 par le Canada avaient constitué "un élément encourageant les entreprises multinationales à apporter une contribution positive au progrès économique et social". Le ministre a également appuyé la proposition faite en vue d'entreprendre une étude analytique des incitations et obstacles aux investissements directs, ajoutant que le Canada continuerait "de jouer un rôle actif et constructif dans toutes les délibérations de l'OCDE sur ces différents problèmes".

Mlle MacDonald a continué ainsi: "Lorsque la Déclaration fut adoptée pour la première fois en 1976, le Canada fit remarquer qu'il avait dû faire largement appel au capital étranger pour développer son industrie et qu'ainsi des entités étrangères détenaient des parts dans une proportion ne se retrouvant pas dans les autres pays de l'OCDE. Partant, le gouvernement fédéral canadien et les gouvernements provinciaux avaient dû s'efforcer de renforcer les entreprises nationales. Nous devons faire en sorte que le Canada tire des avantages significatifs des investissements étrangers directs. Dans une large mesure les entreprises contrôlées par l'étranger ou par des Canadiens reçoivent un traitement semblable. Cependant, je vous confirme aujourd'hui que le Canada se réserve le droit de prendre des mesures affectant les investisseurs étrangers s'il les considère nécessaires vu sa situation. Ceci étant dit, le Canada est prêt à se joindre aux autres États membres et à réaffirmer qu'il accepte cette Déclaration.

tout en lui conservant son caractère hautement "concessionnel".

Les documents que nous avons sous les yeux montrent que les pays développés doivent garder le soutien du public en faveur d'une coopération efficace bénéficiant aux pays en voie de développement.

Il s'agit là d'un défi dont je suis profondément consciente. Qu'il s'agisse de programmes modestes ou d'envergure, de l'aide ou des échanges, la coopération avec les pays en développement doit s'appuyer sur l'opinion publique de nos pays.

Conférence sur la sécurité sociale

Pour la première fois au Canada, s'est tenue, du 22 au 26 mai, à Ottawa, la réunion régionale américaine de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS). Vingt et un pays d'Amérique et des Antilles y ont participé.

Les discussions ont porté sur les tendances actuelles en matière de pensions, les soins médicaux et les services sociaux pour les retraités, les questions touchant la décentralisation administrative en matière de sécurité sociale, l'évolution démographique dans les Amériques et les activités futures de l'AISS dans cette partie du monde.

Cette conférence a été suivie, du 28 au 30 mai, par la troisième conférence de recherche de l'AISS, laquelle portait sur les tendances actuelles de la sécurité sociale et son importance du point de vue économique et social, particulièrement sur les changements et les développements auxquels il faut s'attendre en périodes de croissance économique réduite.

Terre-Neuve: résultats des élections

Le premier ministre sortant de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, a été reporté au pouvoir lors des élections générales tenues à Terre-Neuve le 18 juin.

Les conservateurs ont accru leur avance sur les libéraux et compte à présent 33 députés, trois de plus qu'en 1975; les libéraux en ont fait élire 19, soit deux de moins qu'il y a quatre ans. Le nombre de sièges a été porté de 51 à 52 lors de la dernière refonte de la carte électorale.

Les conservateurs ont obtenu 50 p.c. des suffrages, les whigs (libéraux), 41, les néo-démocrates huit p.c. et les candidats indépendants seulement un. Environ 236 000 personnes se sont prévaluées de leur droit de vote, soit 73 p.c. du corps électoral.

Pendant sa campagne, M. Peckford avait exploité le thème nationaliste soulignant que le nouveau gouvernement fédéral voyait d'un bon oeil une augmentation des pouvoirs des provinces.

M. Peckford a déclaré que l'Assemblée législative siégerait le 5 juillet.